

**10.—Élections de remplacement entre la date de l'élection générale, le 11 juin 1945, et le 15 novembre 1948**

Province et district électoral	Date de l'élection	Votants inscrits	Candidats	Votes enregistrés	Nom du nouveau député	Votes enregistrés par rapport aux votants	Candidats élus	
							Votes reçus	Par rapport aux votes enregistrés
		nomb.	nomb.	nomb.		%	nombre	%
<b>Nouvelle-Écosse—</b> Halifax.....	14 juillet 1947	86,441	3	54,884 <sup>1</sup>	J. DICKEY.....	-	24,469	44.58
<b>Nouveau-Brunswick</b> York-Sunbury.....	20 oct. 1947	29,945	3	24,020	Hon. M. F. GREGG.....	80.21	12,237	50.95
<b>Québec—</b> Pontiac.....	16 sept. 1946	49,435	5	32,124	R. CAQUETTE.....	64.98	11,412	35.52
Richelieu-Verchères.	23 déc. 1946	25,718	3	20,143	G. COURNOYER.	78.32	11,984	59.49
Île de Montréal— Cartier.....	31 mars 1947	37,779	6	25,187	M. HARTT.....	66.67	9,649	38.31
<b>Ontario—</b> Glengarry.....	6 août 1945	10,706	2	4,895	Très hon. W. L. MACKENZIE KING.....	45.72	4,551	92.97
Toronto—Parkdale.	21 oct. 1946	41,087	5	23,670	H. TIMMINS.....	57.61	8,212	34.69
Ontario.....	8 juin 1948	38,462	3	26,139	A. WILLIAMS.....	67.96	10,187	38.97
Algoma-Est.....	25 oct. 1948	1	3	1	Hon. L. B. PEARSON.....	2	2	2
<b>Manitoba—</b> Portage-la-Prairie...	21 oct. 1946	16,535	3	11,852	C. C. MILLER...	71.68	4,805	40.54
<b>Saskatchewan—</b> Rosthern.....	25 oct. 1948	16,951	3	11,945	W.-A. BOUCHER.	70.47	6,233	52.18
<b>Col.-Britannique—</b> Yale.....	31 mai 1948	38,439	3	28,445	O. L. JONES.....	74.00	12,838	45.13
Vancouver-Centre...	8 juin 1948	43,576	3	22,076	R. YOUNG.....	50.66	9,518	43.11

<sup>1</sup> Chaque électeur pouvait voter pour deux candidats.

<sup>2</sup> Non disponible.

**L'Opposition.**—L'Opposition joue un rôle essentiel dans les constitutions fondées sur le régime parlementaire britannique. Comme bien d'autres institutions, celle du premier ministre par exemple, elle se range parmi les nombreuses dispositions tacites, qui, éprouvées par le temps, ont été acceptées et sont maintenant fermement ancrées.

L'électorat canadien ne détermine pas seulement qui doit gouverner le pays; en décidant quel parti occupe la deuxième place, d'après le nombre de sièges à la Chambre des communes, il choisit celui des principaux partis qui devra former l'Opposition officielle. Le rôle du chef de l'Opposition consiste à faire une critique intelligente et constructive du gouvernement de l'heure.

Si la critique de l'Opposition devient assez efficace, elle peut renverser le gouvernement au pouvoir et le chef de l'Opposition peut alors, après l'élection qui s'ensuit, se voir lui-même à la tête du gouvernement.

Bien que le poste de chef de l'Opposition ne soit pas reconnu par l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, il l'a été par la loi au Canada en 1927. En vertu de la loi du Sénat et de la Chambre des communes de cette année-là, le chef de l'Opposition touche un traitement annuel, en plus de son indemnité de député. (Voir p. 94.)